



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CHARTRE DU RÉSEAU DES MUSÉES ET MÉMORIAUX DES CONFLITS CONTEMPORAINS

Préambule

Créé en 2006, et composé de plus de 130 membres, le réseau des musées et mémoriaux des conflits contemporains (RMMCC) est animé par la direction de la mémoire, de la culture et des archives (DMCA) du ministère français des Armées. Il a pour but de créer des synergies entre ses membres, de mutualiser les compétences et les bonnes pratiques professionnelles afin de contribuer à l'essor du tourisme de mémoire (mise à disposition d'outils, prêt d'expositions itinérantes, séminaire...)

La charte du RMMCC constitue un engagement commun des membres du réseau visant à affirmer les valeurs démocratiques qu'ils défendent pour promouvoir un tourisme de mémoire respectueux. Elle a également pour objectif d'établir une déclaration de déontologie professionnelle à l'attention des responsables des lieux de mémoire en France et en Europe.

Article 1^{er}

Les lieux de mémoire contribuent à la transmission de l'histoire et de la mémoire des conflits contemporains auxquels la France a participé depuis 1870.

Article 2

Les lieux de mémoire favorisent le développement d'une société capable de réflexion et fondée sur des valeurs démocratiques.

Article 3

Les lieux de mémoire garantissent le respect de l'histoire des événements qui s'y sont produits.

Article 4

Les informations présentées sont conformes à la déontologie de l'historien, dans la continuité d'une démarche scientifique.

Article 5

Les dispositifs de médiation répondent à la particularité du site, aux attentes des publics visés, notamment des jeunes générations, et sont garants de son intégrité.

Article 6

Les lieux de mémoire présentent un volet pédagogique développé et adapté.

La signature de cette charte acte l'entrée dans le réseau des musées et mémoriaux des conflits contemporains.

Date et signature